



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

Rapport d'activité 2019

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères et chers membres
Chère donatrice, cher donateur

Un rapport annuel clôture l'année écoulée. Nous sommes en avril 2020 et nous avons entamé la nouvelle année en substance depuis longtemps avec la planification du prochain rapport, le travail de recherche de fonds et le suivi de la situation des réfugié(e)s. Soudain, le coronavirus change notre vie : nous sommes soumis à des injonctions et appelés à la solidarité. Et cela me rend difficile, de me replonger dans l'an dernier.

Des préoccupations bien plus importantes suscitent actuellement nos inquiétudes à l'ODAE-Suisse au sujet de la situation des réfugié(e)s qui vivent ici en Suisse. Exiguité des locaux dans les centres, carences dans les soins médicaux et renvois encore en mars alors que les dangers du coronavirus étaient connus depuis longtemps. En outre, notre inquiétude est en train de se transformer en indignation de la situation aux frontières extérieures de l'Europe où l'on voit à quel point les droits humains et la dignité humaine sont intentionnellement bafoués. Le SEM a promis de faire venir des enfants et des jeunes de Grèce en Suisse, « de manière non bureaucratique ». Mais les préparatifs, tardent, et la

Suisse devrait accueillir bien plus d'enfants et d'adolescent-e-s.

On ne comprend pas pourquoi les procédures d'asile sont poursuivies pendant le confinement. Il s'agit d'une décision politique insensible et discutable, mais aussi d'un irrespect des règles du Conseil fédéral et des impératifs en matière de santé et de protection juridique. La crise n'en donne aucun droit à l'Etat. Mais les protestations de la société civile sont ignorées.



Revenons tout de même à l'année écoulée. Son intensité s'est marquée en particulier par un travail régulier de relations publiques et de sensibilisation, auprès du public et notamment auprès des parlementaires. Nous

avons documenté plusieurs cas et publié notre rapport sur « les visas humanitaires ». Et nous avons utilisé nos finances avec soin pour notre travail.

Vous — membres de notre association, des responsables des fondations et des églises, vous nous avez apporté un important soutien idéal et financier et vous avez ainsi rendu notre travail possible. Cela nous encourage !

Je vous en remercie très vivement.

Ruth-Gaby Vermot, présidente

Exposé sur le sauvetage privé en mer

La sensibilisation d'une large partie de la population est un des buts de l'ODAE-Suisse. La fondation Marlies Kornfeld Népal et l'ODAE-Suisse ont invité le 4 juillet 2019 Claus-Peter Reisch, capitaine du bateau de sauvetage Lifeline. Devant un nombreux public à l'aula du Progr., à Berne, l'invité a raconté ses interventions de sauvetage en Méditerranée avec son équipage. Il a parlé de sa condamnation par un tribunal maltais, puis de sa libération.

Comme Claus-Peter Reisch, l'Observatoire est partisan d'une solution européenne avec une clé de répartition des réfugié(e)s qui soit équitable et applicable à tous les Etats européens. Avec d'autres organisations autonomes, l'ODAE-Suisse demande au Conseil fédéral et au Parlement, dans une pétition commune intitulée « Faire cesser les noyades de réfugiés en Méditerranée ! », de prendre urgemment des mesures pour que les personnes en détresse en Méditerranée soient sauvées et soient accueillies rapidement et de manière décentralisée.

Table ronde sur la signification des traumatismes

Le 30 octobre 2019, l'Observatoire a organisé une table ronde au Centre des congrès à Berne. Laura Rossi, avocate, Carola Smolenski, collaboratrice du centre

ambulatoire de la CRS pour les victimes de la torture et de la guerre, et Thomas Segessenmann, collaborateur du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), ont débattu sur l'impact des traumatismes sur les personnes réfugiées dans la procédure d'asile et au quotidien. Le rapport spécialisé de l'ODAE-Suisse sur la vraisemblance dans la procédure d'asile a servi de point de départ.

Dans son introduction, Franziska Müller d'Interface Politikstudien a souligné l'importance du dépistage précoce des traumatismes et de leur traitement chez les personnes requérantes d'asile. Elle a cependant relevé qu'il n'y a pas de chiffres au niveau national sur le sujet. Selon des études scientifiques internationales, 30 à 60% souffrent d'une maladie causée par un traumatisme. La journaliste Rita Jost a tenu le rôle de la modération. Près de 80 personnes étaient présentes au débat.

Documentation de cas et sensibilisation

En 2019 aussi, l'Observatoire suisse et les observatoires régionaux de Genève et de St Gall ont agrandi leur banque de données on line et ont atteint le nombre de 349 cas à la fin de l'année. L'ODAE-Suisse a utilisé les cas documentés dans des formations en travail social, en socio-pédagogie et en conseil juridique bénévole

dans le domaine de l'asile. Il est ainsi possible d'illustrer par des récits concrets les effets de la législation sur les personnes concernées et de cerner les aspects problématiques.

L'ODAE-Suisse a thématisé plusieurs cas dans son nouveau bulletin Focus et dans les newsletters publiées plusieurs fois par année on line. Il en a utilisé d'autres à titre informatif pour les journalistes et dans la collaboration avec des parlementaires. Une « parletter » portant sur des objets de droit d'asile et des étrangers à l'ordre du jour a été envoyée aux parlementaires avant chaque session.

Rapport spécialisé sur le visa humanitaire

A fin novembre 2019, l'ODAE-Suisse a publié son rapport spécialisé « Visa humanitaire — Chemin de fuite sûr ou course d'obstacles ? ». La suppression de l'asile aux ambassades en septembre 2012 a fait disparaître l'un des seuls chemins de fuite sûrs en Suisse. Certes, il existe désormais la possibilité de solliciter un visa humanitaire. La délivrance d'un tel visa est cependant pratiquée de manière très restrictive par les autorités suisses de sorte que bien des personnes ayant besoin de protection doivent rester dans des situations précaires et menaçantes ou se lancer dans une fuite difficile et dangereuse. En 2018, 233 visas humanitaires

ont été accordés, en 2017, 255 et en 2016, 463. Dans son rapport, l'ODAE-Suisse se base sur des cas documentés et analysés d'un point de vue juridique pour mettre en évidence les difficultés



liées à l'octroi restrictif des visas humanitaires et propose des solutions concrètes.

Pour avoir une chance d'obtenir un visa humanitaire, il faut que la vie ou l'intégrité physique de la personne soit menacée « directement, sérieusement et concrètement » et qu'elle se trouve dans une détresse particulière qui requiert impérativement l'intervention des autorités.

L'accès au visa humanitaire est aussi rendu difficile par des exigences formelles et techniques. C'est pourquoi, l'ODAE-Suisse demande la publication d'une notice uniforme contenant toutes les informations nécessaires à l'attention des personnes intéressées. Il faut concrétiser les exigences pour que ces personnes puissent se conformer à leur obligation de collaborer. L'accès aux autorités responsables doit être garanti à toutes les personnes menacées, y compris si elles sont malades ou détenues.

L'ODAE-Suisse demande que les décisions tiennent largement compte des droits humains fondamentaux tels que le droit à la vie privée et familiale ainsi que de l'intérêt supérieur des enfants. Le fréquent renvoi des autorités à d'autres protections possibles, par des Etats tiers, le HCR ou des membres de la famille, est hautement problématique. L'ODAE-Suisse demande qu'il soit fait preuve de plus de générosité dans l'octroi des visas humanitaires. Il faudra de toute façon réintroduire l'asile aux ambassades. Au niveau européen, la Suisse doit par ailleurs œuvrer pour davantage de voies de fuite légales et sûres.

Finances et recherche de fonds

L'année écoulée, le Comité et le Secrétariat n'ont pas ménagé leurs efforts en matière de finances et de recherche de

fonds. Le résultat de ce travail s'exprime en un modeste bénéfice qui assure la stabilité de l'organisation. Il est dû au généreux soutien de fondations, d'Eglises, d'organisations et de personnes individuelles ainsi qu'à la sensibilisation accrue d'un large public.

Comité et Secrétariat

Le Comité s'est réuni régulièrement et compte deux nouveaux membres : Andrea Grossenbacher qui travaille à Swisspeace et Claudia Peter qui est juriste en formation. Nous nous réjouissons de leur arrivée et apprécions beaucoup les idées et nouvelles perspectives que ces deux personnes nous apportent — précieux élargissement de l'horizon pour tous.

Au court de l'année écoulée, Claudia Peter et Leonie Mugglin ont prêté leurs compétences au Secrétariat comme stagiaires. Elles ont travaillé de manière très engagée et très motivée. Nous les en remercions vivement en leur souhaitant le meilleur possible dans leurs activités professionnelles à venir.

Noémi Weber, secrétaire générale

Plateforme SCCFA « Société civile dans les centres fédéraux d'asile »

Organisation

Le bureau de coordination de la Plateforme SCCFA a été fondé en 2015 et est rattaché à l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. La gestion du personnel, la comptabilité et l'infrastructure du bureau sont assurées par l'ODAE-Suisse. En 2019, la SCCFA a été financée par la Société suisse d'utilité publique (SSUP) et les familles Bossard de Zoug. Son comité de pilotage compte huit membres.

Activités

En mars 2019, a eu lieu avec succès la quatrième rencontre nationale d'échange, portant sur la mise en œuvre de la procédure d'asile accélérée, un regard derrière les barrières. Environ 60 bénévoles et spécialistes sont venus à Olten. Les discussions ont clairement montré que les conditions d'hébergement et les exigences cadres d'un engagement bénévole varient passablement d'un centre à l'autre. L'absence de règles nationales pour l'engagement de la société civile signifie que les bénévoles se trouvent dans un rapport de dépendance avec la direction des centres. Cela est problématique parce que bien des bénévoles n'osent pas émettre des critiques dans un sens positif ou dénoncer des irrégu-

larités. En 2019, la SCCFA a apporté son soutien à certains groupes de bénévoles dans de tels cas et, sur demande, a proposé sa médiation entre ces groupes et les autorités. En plus de son souci d'un hébergement des personnes requérantes d'asile qui soit conforme aux droits fondamentaux et aux droits humains, la SCCFA s'applique aussi de manière prioritaire à mettre en place une collaboration constructive entre autorités, organisations mandatées et société civile.

Composé de bénévoles, d'organisations actives dans le domaine de l'asile et dans celui des droits humains ainsi que de journalistes et d'enquêtrices et enquêteurs, le réseau SCCFA a continué de s'étoffer en 2019. La newsletter a été un outil particulièrement important avec près de 500 abonnements. Elle donne des informations valables et régulières sur les développements intervenant dans les divers centres fédéraux d'asile.

Laura Tommila, directrice du bureau de coordination SCCFA

MERCI À NOS SOUTIENS

L'ODAE-Suisse remercie de tout cœur ses fidèles membres. Sans les contributions de nos donatrices et donateurs, des membres du Comité de soutien, des fondations, d'organisations et d'Eglises, nous ne pourrions pas fournir notre travail dans ces proportions. Nous vous sommes très reconnaissants de votre soutien idéal et financier.

Nos remerciements s'adressent notamment à :

- > Fédération ecclésiastique cath.
romaine du canton de Vaud
- > FEPS, Fonds en faveur des droits
humains
- > Johann Paul Stiftung
- > Paul Schiller Stiftung
- > Stiftung Corymbo
- > Stiftung Gertrud Kurz

Membres du Comité

Présidente

Ruth-Gaby Vermot, Berne

Autres membres

Andrea Grossenbacher, Berne

Franca Hirt, Boswil (AG)

Janine Junker, Lucerne

Osman Osmani, Berne

Claudia Peter, Berne

Réviseurs

Heinz Gabathuler, Zurich

Markus Imboden, Imboden und
Partner, Treuhand AG, Zurich

Membres du Comité de soutien

Martine Brunschwig Graf, Genf

Cécile Bühlmann, Luzern

Thomas Burgener, Visp

Dominique de Werra,

Lausanne

Ruth Dreifuss, Genf

Balthasar Glättli, Zürich

Vreni Hubmann, Zürich

Walter Kälin, Bern

Daniel Kaeser, Epesses

Françoise Kopf, Solothurn

Marlies Kornfeld, Bern

Georg Kreis, Basel

Anni Lanz, Basel

Philippe Lévy, Bern

Jean Martin, Echandens

Dick Marty, Lugano

Liliane Maury Pasquier, Genf

Marco Mona, Zürich

Giusep Nay, Valbella

Jacques Neiryneck, Lausanne

Luc Recordon, Lausanne

Antoine Reymond, Lausanne

Claude Ruey, Nyon

Barbara Schmid-Federer,
Männedorf

Paul Schneider, Ste-Croix

Jean-Christophe Schwaab,

Riex

UNE FAMILLE SYRIENNE ATTEND 4,5 ANS DES VISAS HUMANITAIRES

« Nabil » et « Hadize » voulaient solliciter des visas humanitaires pour eux et leur fille à mobilité réduite. Comme la représentation suisse en Syrie était fermée en raison de la guerre, ces personnes se sont rendues en Turquie à cet effet en 2015. Malgré leurs problèmes de santé et la situation de guerre en Syrie, le consulat suisse a rejeté leur demande en invoquant que ces personnes ne se trouveraient aucunement en situation de danger pour leur vie. Pour avoir une chance d'obtenir un visa humanitaire, les personnes concernées doivent « être directement, sérieusement et concrètement menacées dans leur vie ou leur intégrité physique » et se trouver dans une situation de détresse particulière.

Le fils de « Nabil » et « Hadize » vit en Suisse et a recouru au Tribunal administratif fédéral (TAF) contre cette décision. Le recours a été admis pour le motif que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'avait pas suffisamment tenu compte de la situation individuelle de la famille et de ses problèmes de santé. La cause a été renvoyée au SEM pour qu'il réexamine les demandes. Sur quoi, cette autorité a certes motivé sa décision d'une manière approfondie, mais a maintenu son opinion que les conditions de délivrance de visas humanitaires ne seraient pas remplies.

Entre-temps, la famille s'est retrouvée sans domicile fixe en Syrie, ses problèmes de santé se sont dégradés et le contexte de guerre s'est aggravé. Comme la situation de la famille a ainsi gravement empiré, celle-ci a présenté une nouvelle demande de visas humanitaires en juin 2018 à l'ambassade de Suisse au Liban. Le SEM l'a également rejetée en arguant qu'il n'y avait pas de motifs humanitaires particuliers.

La famille a de nouveau recouru au TAF. Ce tribunal a jugé qu'il était très bien montré à quel point la famille était directement, sérieusement et concrètement menacée dans sa vie et son intégrité physique. Il a donc retenu que c'était à tort que la délivrance de visas humanitaires avait été refusée. Après quatre ans et demi, la famille a enfin pu venir en Suisse par la voie légale.

Michelle Hamann, stagiaire

(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)

BILAN

ACTIFS	2019	2018
<i>Actifs circulants</i>		
Compte courant	79'737.39	85'645.32
Compte capital de fonds affecté	26'024.10	34'000.00
Caisse	90.30	72.50
<i>Totale liquidités</i>	<i>105'851.79</i>	<i>119'717.82</i>
Compte courant SCCFA	16'182.20	14'939.10
Compte courant	10'000.00	0.00
Compte de régularisation actif	700.00	700.00
<i>Total des actifs circulants</i>	<i>132'733.99</i>	<i>135'356.92</i>
<i>Actifs immobilisés</i>		
Mobilier, Equipements et Installations	1'364.40	1'578.40
<i>Total actifs immobilisés</i>	<i>1'364.40</i>	<i>1'578.40</i>
TOTAL ACTIFS	134'098.39	136'935.32
PASSIFS		
Engagements vis-à-vis de tiers	10'250.60	8'209.24
Compte de régularisation passifs	5'366.00	15'313.00
<i>Total capital étranger à court terme</i>	<i>15'616.60</i>	<i>23'522.24</i>
Réserves secrétariat	5'000.00	5'000.00
<i>Total capital étranger à long terme</i>	<i>5'000.00</i>	<i>5'000.00</i>
<i>Total capital étranger</i>	<i>20'616.60</i>	<i>28'522.24</i>
<i>Capital propre</i>		
Capital de l'association	74'413.08	62'336.85
Capital de fonds affecté	26'024.10	34'000.00
Bénéfice / perte (-)	+ 13'044.61	+ 12'076.23
<i>Total capital propre 31 décembre 2019</i>	<i>113'481.79</i>	<i>108'413.08</i>
TOTAL PASSIFS	134'098.39	136'935.32

COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES	2019	2018
Salaires secrétaire générale / stagiaire	75'972.00	58'521.75
Prestations sociales	8'295.90	5'842.95
<i>Total des charges de personnel</i>	<i>84'267.90</i>	<i>64'364.70</i>
Frais de location	8'400.00	7'200.00
Frais pour mobilier / installations	233.70	1'132.05
Frais administratifs	6'384.49	7'245.98
Frais de tiers (traductions / comptabilité)	15'984.00	18'889.90
Support / Update base de données et site Web	2'268.00	2'261.70
Nouveau site Web / Portage base de données	0.00	5'475.84
Relations publiques / Matériel de publicité	6'430.15	5'980.90
Frais Événements	2'168.90	18'158.30
Frais de l'association	2'489.00	2'537.60
Amortissements	760.00	852.00
<i>Total des autres charges d'exploitation</i>	<i>45'118.24</i>	<i>69'734.27</i>
TOTAL CHARGES	129'386.14	134'098.97
PRODUITS		
Cotisations membres	21'565.00	20'600.00
Cotisations organisations	5'800.00	4'300.00
Dons	48'750.00	45'770.00
Dons rapports spécialisés	8'010.00	4'600.00
Contributions organisations / fondations	48'000.00	43'000.00
Contributions églises	3'513.15	3'997.30
Contributions événements	343.00	17'907.90
Recettes frais généraux project SCCFA	6'000.00	6'000.00
Divers	449.60	0.00
TOTAL PRODUITS	142'430.75	146'175.20
Bénéfice / Perte (-)	+ 13'044.61	+ 12'076.23

Rapport spécialisé 2020 : Intérêt supérieur de l'enfant et droits de l'enfant

Dans son prochain rapport spécialisé, l'ODAE-Suisse traitera de l'intérêt supérieur de l'enfant et des droits de l'enfant. Les enfants et jeunes réfugié(e)s et migrant(e)s sont particulièrement vulnérables — notamment en raison de leur âge, de leur vécu dans leur pays d'origine et au cours de leur fuite ou de leur séparation d'avec leurs parents. Ces personnes ont donc particulièrement besoin de protection. Des conventions internationales et des lois nationales en tiennent compte.

Il n'empêche que souvent, dans la pratique, les droits des enfants et des jeunes ne sont pas respectés et que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas systématiquement pris en considération. A l'aide de cas documentés relevant du domaine du droit d'asile et des étrangers, l'ODAE-Suisse se donne pour tâche d'examiner la pratique et de proposer des possibilités d'amélioration.

Documentations de cas

Depuis 2019, le domaine du droit d'asile et des étrangers connaît d'importantes nouveautés : entrée en vigueur de la loi durcie sur les étrangers et l'intégration (LEI) et introduction de la nouvelle procédure d'asile accélérée. L'ODAE-Suisse

va analyser les effets de ces nouveautés sur les personnes concernées, documenter les cas et les publier sous une forme préservant l'anonymat dans leur banque de données on line.

L'ODAE-Suisse continuera en outre d'analyser et de documenter des cas en lien avec d'autres thématiques du droit d'asile et des étrangers. Il entend ainsi contribuer à la garantie des droits fondamentaux et des droits humains des personnes concernées.

Sensibilisation et promotion

En 2020, l'ODAE-Suisse souhaite approfondir encore son travail de sensibilisation et de promotion. Il informe systématiquement les autorités, les parlementaires et les journalistes de ses résultats et recommandations. Lors de formations d'étudiant(e)s et de spécialistes, les cas documentés sont utilisés pour illustrer concrètement les effets que peuvent avoir les règles du droit des migrations dans leur application. Pour toucher et sensibiliser plus de personnes, il est prévu, comme l'an dernier, d'organiser des présentations publiques.

Noémi Weber, secrétaire générale

Contact

Observatoire suisse du droit
d'asile et des étrangers
Noémi Weber
Hallerstrasse 58
3012 Berne

031 381 45 40
info@beobachtungsstelle.ch
sekretariat@beobachtungsstelle.ch
www.odaе-suisse.ch

Dons

Compte postal: 60-262690-6
IBAN: CH70 0900 0000 6026 2690 6
Observatoire suisse du droit
d'asile et des étrangers, Berne